

# Le Parti de la liberté s'acharne contre un élu noir

**RACISME. A Bienne, le Parti de la liberté attaque une nouvelle fois violemment le député noir Ricardo Lumengo sur Internet. Le parti de Jürg Scherrer se fiche visiblement de la justice.**

Il y a vingt jours à peine, un juge le contraignait à fermer l'adresse [www.lumengo.ch](http://www.lumengo.ch), adresse que la Parti de la liberté avait utilisée abusivement pour y déverser son fiel sur Ricardo Lumengo, député socialiste biennois.

Or il a suffi que la télévision allemande DRS consacre une émission à cette affaire mercredi soir pour qu'un nouveau détournement soit commis. En pire. Depuis hier, l'adresse [www.lumengo.ch](http://www.lumengo.ch)



h mène en effet à une page du Parti de la liberté, intitulée pour l'occasion «Wer ist Lumengo?» Et le parti de préciser en introduction: «Pour nous, le nom Lumengo ne désigne pas une personne en particulier. Il s'agit simplement d'un synonyme pour un Noir (nous ne pouvons pas utiliser un autre qualificatif à cause du politiquement correct) qui tôt ou tard s'installe illégalement en Suisse (...)».

Dans le même texte, le parti y va aussi de ses recommandations sur l'accueil à réserver à tous les requérants d'asile. Il préconise de les enfermer dans des «centres», de leur donner «des vêtements simples,



Jürg Scherrer contre Ricardo Lumengo: un affrontement qui dépasse le simple combat politique.

Keystone/G. Perrenoud

une nourriture simple et un logement simple», camps qui seraient «surveillés par l'armée».

Ricardo Lumengo a découvert ce nouvel abus hier. «La première fois, nous avons déposé une plainte civile. Cette fois, ma plainte sera pénale. Il y a manifestement insoumission à une décision de justice».

Cathy Macherel

## Les moutons de l'UDC devant l'ONU

L'affiche électorale de l'UDC représentant des moutons blancs et un noir fait parler d'elle jusqu'à l'ONU. Le rapporteur spécial sur le racisme Doudou Diène a interpellé le Conseil fédéral à ce propos. Le gouvernement est en train de préparer sa réponse.